



Suite du GT10...

Les discussions faisant suite au GT10 ont commencé sous l'égide de la DGRH.

Elles sont conduites par Pierre MOYA, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, chargé de l'encadrement à la DGRH.

Objectifs

- L'écriture d'une nouvelle circulaire sur les missions des inspecteurs
- La préparation des décrets et arrêtés permettant la création d'un échelon spécial (HE B), son échelonnement indiciaire et les taux de promotion.

Dans un second temps,

- La préparation des textes liés aux emplois fonctionnels.

Éléments de satisfaction

Le calendrier de mise en œuvre prévoit la finalisation des textes à l'automne prochain.

Pour la HE B l'objectif d'un effet au 1er janvier 2015 est maintenu. Les effectifs envisagés lors du GT10 (80 pour 2015) sont maintenus. La priorisation de cette mesure qui concernera à terme un grand nombre d'IEN va dans le sens de la demande exprimée par le SNPI-FSU depuis le début des discussions.

Pour la circulaire sur les missions, les éléments retenus à l'issue des discussions du GT10 constitueront la base de la nouvelle circulaire.

Éléments de revendication

Le SNPI défend, pour l'accès à la HE B, des critères classants analogues à ceux de l'accès à la hors-classe

et la tenue d'une CAPN.

Redire l'importance de l'inspection

Le SNPI-FSU a redit son attachement à une évaluation basée sur la pratique professionnelle au sein de la classe. Nous avons clairement dit notre opposition au décret Chatel qui mettait en œuvre une évaluation basée sur un entretien administratif.

Nous continuerons à défendre l'évolution des formes de cette inspection, notamment dans les exigences éthiques affirmées par notre charte, à réfléchir à la dimension collective de l'évaluation des équipes enseignantes, à développer ses articulations avec la formation, à concevoir cette inspection comme une confrontation d'expertises et non comme une démarche injonctive ... mais nous n'accepterons pas que l'évaluation des enseignants devienne une procédure administrative formelle et déconnectée des problèmes quotidiens de la pratique professionnelle.

Le travail collégial

Le SNPI a redit la nécessité d'un travail collégial des IEN permettant l'échange et la construction de stratégies collectives .

Participez au congrès de Bordeaux!

Programmes et inscriptions sur le site

► [cliquez ici](#)

